



Voie d'accès

Formation continue

Éligible au CPF

Oui

Non

### PUBLIC

- Tout personne membre d'un Comité Social et Economique

### PRÉ-REQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Entrée possible en fonction de la demande
- Effectif minimum de 4 personnes et 10 personnes maximum
- Inscription possible toute l'année selon le calendrier en cours

### OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre légal ainsi que les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs missions
- Maîtriser le fonctionnement du CSE en présentant lors des réunions ordinaires ou extraordinaires les réclamations individuelles ou collectives des salariés
- Exercer efficacement leur rôle d'intermédiaire, d'interface entre la direction et les salariés

### DURÉE

- 2 journées : 14 heures

### TARIFS

- **Tarif inter** : 550€ net de taxe par personne
- **Tarif intra** : nous consulter

### MÉTHODES & MOYENS MOBILISÉS

Méthodes transmissives et interrogatives :

- Alternance de contenus théoriques et méthodologiques, échange d'expériences
- Cas pratiques et mises en situation

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle de la progression et du développement des connaissances et des compétences acquises conformément aux objectifs visés tout au long de la formation.
- Une évaluation des acquis sera réalisée par le formateur. Elle permettra d'attester de l'acquisition des compétences par le stagiaire à l'issue de la formation.
- Délivrance d'une attestation de formation.

### Contact

FORMATION CONTINUE  
fc.cci.vf@campus120.cci.fr  
05 49 37 44 68

### Lieux de formation

#### Site de Poitiers

CCI de la Vienne - Campus 120  
120 rue du Porteau  
86000 Poitiers

#### Site de Montmorillon

Immeuble Eco espace  
70 rue de la Concise  
86500 Montmorillon

#### Site de Loudun

Espace formation  
1 avenue de la Coopération  
86200 Loudun

## **PROGRAMME & CONTENU**

### **JOUR 1 :**

#### **I- Le cadre juridique**

- La fusion, les sources juridiques du c.s.e : les sources nationales et professionnelles ; notions de droit du travail, du droit de la sécurité sociale et du droit des conseils d'administration et des conseils de surveillance
- Les juridictions compétentes en matière de c.s.e : Lors de la mise en place et du fonctionnement (délit d'entrave) . Les partenaires du c.s.e : l'inspecteur du travail et les experts

#### **II- Le rôle et fonctionnement des membres CSE**

- Mise en place du C.S.E : champ d'application, cadre de la mise en place, processus électoral, composition, durée et fin des mandats
- Les moyens d'exercice des missions: heures de délégation, liberté de déplacement et de circulation, local mis à disposition...d'épargne salariale

### **JOUR 2 :**

#### **I- Le rôle et fonctionnement des membres CSE (Suite)**

- Fonctionnement du C.S.E : fréquence et périodicité des réunions, déroulement des réunions, registre tenu à la disposition des salariés
- Les documents indispensables à la disposition du CSE.

#### **II- Les attributions**

- Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives. Vigilance à l'application du code du travail, la protection sociale, les accords et la convention collective
- Contribuer à promouvoir la santé et la sécurité au travail
- Les différents droits d'alerte et droits de retrait.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Cette formation est animée par un formateur expert certifié par la DREETS.

Conditions de délivrance des formations CSE : La formation en santé, sécurité et conditions de travail des membres de la délégation du personnel du comité social et économique est dispensée :

- soit par des organismes figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé du travail selon la procédure prévue à l'article R. 2145-3 (agrément national),
- soit par des organismes agréés par le préfet de région selon la procédure prévue à l'article R. 2315-8.



### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap**

Nos établissements sont engagés dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des centres de formation, en collaboration avec le Centre Ressource Formation Handicap. Pour connaître la faisabilité de votre projet de formation, contactez directement notre référent handicap :

[referent-handicap@campus120.cci.fr](mailto:referent-handicap@campus120.cci.fr)

- Une expérience de +45ans dans la formation et un réseau riche de +1000 entreprises partenaires
- Un accompagnement dans vos recherches d'entreprises
- Des salles de cours équipées selon les spécialités : laboratoire, cuisine, restaurant, bar, boutique...
- Un site convivial de 6 hectares, avec parking, gymnase, hébergement, restauration

